



CCP 17-3332-0

Secrétaire Stéphane Andrey ☎ (prof) 079 / 270 33 73
Courrier: Champ-Devant 14
1747 Corserey

Lieu/date Prez-vers-Noréaz, le 22 mai 2022

**Aux Comités des sociétés de tir à 25, 50
et 300 m affiliées à la Fédération des
sociétés de tir de la Sarine**

Madame et Messieurs les Présidents,
Chers amis tireurs,

Nous avons le plaisir d'inviter toutes les sections à participer **avec le plus grand effectif possible** au prochain

TIR FEDERAL EN CAMPAGNE

SARINE

MARLY LES 10, 11 ET 12 juin 2022

En complément aux *Règles d'application de la FSTS* annexées à la présente, nous vous donnons les informations suivantes :

1. COMITE D'ORGANISATION

PRESIDENT CO	Philippe SCHWAB
PRESIDENTE FEDERATION	Caroline CLEMENT
BUREAU DE LA FEDERATION	Stéphane ANDREY, Martial SCHENEVEY, Stéphane GALLEY, Caroline CLEMENT
MENTIONS ET DISTINCTIONS	Christian SCHNEIDER, Michaël BERGER Christophe ACKERMANN
SURVEILLANCE	300 m Michaël BERGER Pistolet Joséphine GALLEY, Stéphane GALLEY



2. EMPLACEMENTS

Centrale, halle de fête et places de parc : halle polyvalente de Marly Cité

Places de parc	A proximité de la place de fête (suivre la signalisation)
Bureau de la Fédération	Halle polyvalente de Marly Cité 079 / 589 46 13
Stand 300 m	Stand actuel de Marly
Stand 25 m	Stand actuel de Marly
Stand 50 m	En 2022, pas de possibilité de tirer à cette distance

3. HORAIRE DES TIRS

Distance	Tir anticipé 4 juin 2022	Vendredi 10 juin 2022	Samedi 11 juin 2022	Dimanche 12 juin 2022
300 M	9h30 – 11h30	14h30 – 19h45	08h00 - 11h45 13h00 - 19h45	08h30 – 11h00
25 M	9h30 – 11h30 13h30 – 15h30	17h00 – 19h35	08h30 - 11h30 13h30 - 18h45	09h30 – 11h00

Appel des tireurs : 30 minutes avant la série
Le bureau des rangeurs sera ouvert 30 minutes avant l'appel.

4. SÉANCE DES EMPÊCHÉS

Tous les intéressés doivent se présenter au stand de tir de Marly pour le 300 m et le 25m le **Samedi 4 juin 2022 de 9h30 à 11h30**, avec leur feuille de stand. La munition sera distribuée directement au stand.

5. CATÉGORIES FST	JT & Juniors (U13-U17)	2012 à 2006
	JT & Juniors (U19-U21)	2005 à 2002
	Elites / Seniors (E-S)	2001 à 1963
	Vétérans (V)	1962 à 1953
	Seniors vétérans (SV)	1952 et antérieurs
	Dames	idem

6. INDICATIONS SUR LES FS

- la société
- le nom et le prénom du tireur
- le domicile du tireur
- **l'année de naissance**



7. PERMANENCE

Chaque section sera représentée en permanence à la halle de fête pour le 300m et pistolet par une personne chargée de la distribution des feuilles de stand aux membres de sa section. Ces personnes observeront strictement les directives données par le bureau de la Fédération.

8. MUNITION

Chaque société **300m et pistolet** apportera la munition nécessaire pour ses membres le **Mercredi 1^{er} juin dès 18h00 au stand 300m de Marly**. La société organisatrice coordonnera la réception et le décompte.

La réédition de la munition se fera le **Mercredi 15 juin à 18h00 au stand 300m de Marly** (responsable : Monsieur Fabrice Page, 079 580 43 73).

Les sociétés possédant des tireurs qui utilisent **la munition 7.65 (pistolet)** sont priées de l'amener lors de la remise du mercredi 1er juin.

Chaque tireur touchera, de la part de la société organisatrice, sa munition. Elle lui sera remise avant l'entrée dans le stand de tir

Le chargement du magasin est réservé au moment où, dans le stand, les tireurs reçoivent l'ordre du chef de tir de charger les armes.

D'autre part, selon les prescriptions de sécurité actuellement en vigueur, le magasin de toutes les armes (y compris le mousqueton) doit être retiré avant d'accéder et avant de quitter le stand.

9. RANGEURS

Chaque tireur touchera, de sa société, sa feuille de stand. Celle-ci sera remise par le tireur lui-même, au bureau des rangeurs. En principe, on n'acceptera pas de feuilles de stand présentées par des tiers. Le tireur recevra en retour un numéro avec indication de la série. Les rangeurs ne peuvent pas être échangés entre tireurs. Tout tireur qui ne se présentera pas devant la halle à Marly à l'appel des séries perdra son rang et devra demander un nouveau rangeur pour une autre série.

Les tireurs tirent dans l'ordre de leur arrivée (Décision de l'AG de la Fédération de mars 1990).



11. DISTINCTIONS & MENTIONS

Les distinctions (Fédérale, Fédération) ainsi que les mentions seront touchées par tous les ayants droit à la halle de fête.

Aucune remise de distinctions et mentions ne sera organisée lors du tir anticipé.

La SCTF ne délivre plus la distinction cantonale à partir de 2021. Elle attribue une carte couronne, valeur CHF 15.- au JT selon le barème ci-dessus. Cette carte pourra être touchée chaque année.

La distinction de la Fédération a désormais le même barème que la distinction Fédérale. Elle devra être payée avant le tir, à la table des rangeurs.

12. CALCUL DES MOYENNES

Le calcul des moyennes sera effectué par le bureau de la Fédération au moyen de l'informatique.

Une demi-heure après la fin des tirs, chaque société recevra ses résultats. A cet effet, elle déléguera 2 membres. Ils recevront les feuilles de stand. Un rapide contrôle sera effectué pour s'assurer notamment que tous les tireurs figurent dans le classement de leur propre société.

13. PROCLAMATION DES RESULTATS

Elle aura lieu le **Dimanche 12 juin 2022, 15.00 h, à la halle polyvalente.**

Pour cette cérémonie, les sociétés de tir seront représentées par leur banneret. Ils devront se présenter à 14h30 devant la halle. Des instructions leur seront données. Bien entendu, cette remarque ne concerne que les sociétés qui possèdent ou une bannière ou un fanion.

En espérant que ce tir en campagne 2022 sera un plein succès, tant pour les organisateurs que pour les tireurs, nous vous présentons, Madame et Messieurs les Présidents, chers amis, nos plus cordiales salutations.

FEDERATION DES SOCIETES DE TIR DE LA SARINE

Le secrétaire :



Stéphane Andrey

La présidente :



Caroline Clément

Annexes

- Règles d'application de la FSTS pour le TFC 2022

